



AMBASSADE DE SUISSE
EMBASSY OF SWITZERLAND
SCHWEIZERISCHE BOTSCHAFT

Ref.: 012.13 sd - PF/dl

OTTAWA, Canada
K1N 8E6 , le 7 décembre 1978
5 Marlborough Avenue
Tel.: 235-1837

KC-SAE
2
dodis.ch/50978
70
21.12.
GLS

Monsieur l'Ambassadeur
Jimmy Martin
Directeur de la Direction
administrative
Département politique fédéral

3003 B e r n e

Présence officielle suisse
en Alberta

Monsieur l'Ambassadeur,

J'aimerais faire suite à l'entretien que j'ai eu avec vous, de même qu'avec M. l'Ambassadeur Bettschart, à qui j'adresse une copie de cette lettre, au sujet du renforcement de notre action économique et commerciale dans l'ouest du Canada.

La relative stagnation de nos exportations vers le Canada au niveau d'environ 450 millions de francs me préoccupe depuis mon arrivée à Ottawa. Ce chiffre n'est en effet manifestement pas en rapport avec les possibilités qu'offre ce marché de quelque 24 millions de personnes jouissant d'un des revenus per capita les plus élevé du monde. Le Canada est selon moi l'exemple d'un marché classique insuffisamment exploité où l'on pourrait développer nos exportations à moindre frais et surtout sans les risques que comportent la plupart des marchés nouveaux.

La raison de ce phénomène, mise à part la hausse du franc qui touche toutefois l'ensemble de nos exportations, réside sans doute dans le manque d'intérêt mani-



festé par notre industrie, en particulier envers les provinces occidentales du Canada qui, Alberta en tête, connaissent, grâce au pétrole et au gaz naturel, un "boom" remarquable.

A la suite des constatations que M. Weiersmüller et moi-même avons faites lors de voyages de service, l'OSEC a sur ma demande chargé un de ses collaborateurs, M. Andresen, de faire en juillet dernier une étude de marché. Cette mission, préparée avec le plus grand soin par nos Consulats, s'est déroulée en Colombie britannique, en Alberta, ainsi qu'à Toronto et Montréal. Elle a fait l'objet d'un rapport interne qui est disponible au siège de Lausanne. Se fondant sur ce qu'il a pu observer, M. Andresen arrive à la conclusion qu'il serait nécessaire de disposer à Calgary, métropole économique de l'Alberta, d'une personne chargée d'établir les contacts permettant à notre industrie de faire sa percée dans cette province. Cette idée a suscité de l'intérêt tant à la Division du Commerce, en particulier de la part de MM. Jolles et Bettschart, qu'au Vorort, ainsi que j'ai pu le constater lors des entretiens que j'ai eus cet été.

Bien entendu, une action spéciale en Alberta et dans l'ouest ne signifie nullement que nous devons relâcher nos efforts en Ontario et au Québec qui demeurent sans aucun doute le marché le plus important à l'intérieur du Canada.

Comme convenu, j'ai examiné à mon retour les différentes formules qui pourraient être théoriquement envisagées pour réaliser ce projet. Celles-ci sont au nombre de quatre :

1. Désignation d'une personne recrutée sur place (local employee) avec éventuellement la qualité d'agent consulaire honoraire. Cette solution ne peut être retenue, pour le moment tout au moins, faute d'une personnalité adéquate. Les hommes d'affaires que compte notre colonie à Calgary sont soit trop bien lancés dans leurs propres

affaires et ne voueraient donc pas une attention suffisante à celles qui leur seraient confiées, soit trop débutants pour pouvoir faire ce qu'on attend d'eux.

2. Nomination d'un délégué commercial. Un délégué commercial avec résidence à Calgary n'aurait, selon les informations qui m'ont été données par le Protocole des Affaires extérieures, aucun statut officiel, donc ni privilèges, ni immunités. Cette formule est pratiquée par divers pays, dont l'Allemagne et l'Autriche. Elle comporte l'avantage que l'on peut faire appel à une personnalité bien au courant des problèmes de notre industrie, ayant en particulier de bons contacts avec nos petites et moyennes entreprises, habitué à ce genre de mission. Par contre, elle serait relativement coûteuse. De plus, l'isolement considérable de Calgary (env. 5 heures d'avion depuis Ottawa, env. 1 h 15 d'avion depuis Vancouver) pourrait ne pas être sans risques. L'octroi d'un visa d'immigrant devrait être obtenu. A ma connaissance, les autorités compétentes ne font en général pas de difficultés; le Ministère des Affaires extérieures accepte de recommander le cas.
3. Ouverture d'un poste consulaire. Rien ne s'opposerait, du point de vue canadien, à l'ouverture d'un consulat ou encore d'un vice-consulat rattaché à notre Consulat à Vancouver. Le titulaire du poste jouirait alors d'un statut officiel, ce qui lui faciliterait la tâche auprès des autorités de la province. Ses fonctions ne pourraient cependant pas être restreintes au seul secteur commercial. Selon ce qui m'est dit au Ministère, il devrait s'agir d'un poste consulaire avec toutes les attributions d'usage. Par ailleurs, il s'agirait là par définition d'une solution d'assez longue durée. La mission que nous avons en vue est cependant de caractère provisoire. Si l'opération ne répond pas à l'attente, il faudra y mettre fin et si elle réussit, les contacts une fois établis devront se développer et se multiplier d'eux-mêmes. Dans les deux hypothèses, une période de deux à trois ans

paraît suffisante. Le Canada, qui vient lui-même de fermer différents consulats à l'étranger par mesure d'économie comprendrait sans doute notre désir de mettre fin à ce poste. La chose serait cependant plus difficilement comprise de la colonie. Vous trouverez à l'annexe ./. une liste des postes consulaires à Calgary et Edmonton. Ils ne sont comme vous le voyez pas nombreux. Notre colonie en Alberta compte environ 1'500 personnes, dont 600 à Calgary. On peut aussi se demander comment réagiraient les Suisses du Manitoba et Saskatchewan si l'on devait ouvrir un poste de carrière en Alberta après avoir fermé le consulat de Winnipeg (Toronto a repris en 1974 les 1'500 Suisses de l'arrondissement de Winnipeg).

4. Dans ces conditions, la meilleure solution me paraît dès lors être une formule sui generis. Notre consulat à Vancouver serait renforcé par l'apport d'un collaborateur supplémentaire chargé exclusivement des affaires économiques. Cette personne résiderait à Vancouver de façon à jouir des privilèges et immunités consulaires. Elle voyagerait régulièrement en Alberta (voire même, cas échéant, hors de l'arrondissement consulaire, au Manitoba et Saskatchewan) en faisant à Calgary des séjours prolongés. Elle disposerait d'un bureau/pied-à-terre dans cette ville de façon à pouvoir y passer plusieurs semaines par mois. Le reste de son temps serait consacré à Vancouver au "follow-up" et à la préparation de ses nouveaux déplacements. Il s'agirait évidemment de trouver la personne adéquate disposée à mener pendant quelques années un genre d'existence peu compatible avec une vie de famille. Il pourrait se déplacer en avion, voire en train (le déplacement est d'environ 18 h.), voire même en voiture (compter deux jours).

Je n'ai mentionné que pour mémoire l'attribution d'un tel collaborateur à l'ambassade, car la distance entre Ottawa et Calgary est trop considérable. Toujours d'après le sondage que j'ai fait au Protocole, cette solution ne

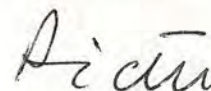
poserait pas de problèmes aux autorités canadiennes, à condition bien sûr que la résidence principale demeure à Vancouver. Le nom du bureau reste à trouver. Mon interlocuteur est prêt à examiner les choses de plus près si vous deviez décider de mettre cette solution à l'étude.

J'avais demandé à l'OSEC d'établir un projet de budget de façon à avoir une idée des frais de location d'un appartement ou d'un bureau, des salaires pour une secrétaire etc. M. Andresen a bien voulu se charger de ce soin à l'occasion d'un voyage qu'il a fait à Calgary en octobre. Je n'ai toutefois pas reçu ce document qui m'est promis incessamment. Je vous l'enverrai dès réception.

J'adresse copie de ces lignes à M. Vigny pour le mettre au courant en l'invitant à me faire part de ses commentaires. Il se rend en vacances en Suisse du 18 décembre au 17 janvier et pourra éventuellement prendre contact avec vous.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :



(Pictet)

Annexe mentionnée

Postes consulaires en AlbertaCALGARY

Autriche (Consul honoraire)
Costa Rica (Consul honoraire)
Danemark (Consul honoraire)
Etats-Unis (Consulat général)
Finlande (Consul honoraire)
France (Agent consulaire honoraire)
Italie (Vice-consul honoraire)
Norvège (Consul honoraire)
Pays-Bas (Vice-consul honoraire)
Suède (Consul honoraire)

EDMONTON

RFA (Consulat général)
Belgique (Consul honoraire)
Bolivie (Consul honoraire)
Danemark (Consul honoraire)
Espagne (Vice-consul honoraire)
Finlande (Consul honoraire)
France (Consulat général)
Grande-Bretagne (Consulat général)
Italie (Vice-consul honoraire)
Japon (Consulat général)
Norvège (Consul honoraire)
Pays-Bas (Consul honoraire)
Suisse (agent consulaire honoraire)